


DEPARTEMENT : Du RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE : LYON
CANTON DE : VAUGNERAY
COMMUNE DE : COISE

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 
ID : 069-216900621-20230209-01_02_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09/02/2023

Date de convocation : 03/02/2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élue : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Arnaud MOUNIER, Delphine CHILLET, Guillaume SOUBEYRAND, Yoan MAMMERI, Pierre Emmanuel GRANGE, Valérie VENET

N° 01.02.23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)- EXERCICE 2023- DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CHAMBRES D'HOTES ET D'UN COMMERCE AVEC MISE EN ACCESSIBILITE – APPROBATION DE L'OPERATION

Monsieur le Maire indique que le projet de réhabilitation de chambres d'hôtes et d'un commerce avec mise en accessibilité, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade « études », à 596 960 € HT soit 716 352 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès des services de l'état pour un montant des travaux estimés à 596 960 € HT

Fonds propres : 236 960 €

Subvention Etat : 360 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

1°- APPROUVE la réalisation du projet de réhabilitation de chambres d'hôtes et d'un commerce avec mise en accessibilité estimé à 596 960 € HT

2°- APPROUVE le plan de financement exposé

3°- DECIDE de déposer auprès des services de l'état u
subvention dans le cadre du DSIL dotation de soutien à

4°- CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de
délibération.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 069-216900621-20230209-01_02_23-DE

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe BONNIER

